

## Parlons-en, de la ferme impossible!



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

### **Dominic Lamontagne**

Auteur de «La ferme impossible» (Écosociété)

2 novembre 2015 **Libre opinion**

Libre opinion

*Lettre à Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles*

Il y a effectivement des distinctions importantes à faire en matière d'agriculture (« À propos de la ferme impossible », 29 octobre ([http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/453788/a-propos-de-la-ferme-impossible?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/453788/a-propos-de-la-ferme-impossible?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte))). Lorsque des

agriculteurs choisissent de se regrouper pour faire front commun devant un acheteur important, qu'ils s'en remettent à des agences de mise en marché pour écouler leurs stocks, qu'ils exigent de l'État un soutien financier important, qu'ils exploitent des programmes mixtes qui leur donnent l'exclusivité sur des biens alimentaires élémentaires, qu'ils ont l'ambition de produire beaucoup et d'exporter toujours plus, nous parlons d'agriculteurs qui s'affairent à la production d'un aliment générique dans un environnement contrôlé, nous parlons d'agriculture industrielle.

Ce type d'agriculture convient à un certain type d'agriculteur et nourrit, faute de choix dans certains cas, des millions de Québécoises et de Québécois qui la soutiennent par leurs impôts et leurs achats.

Par contre, lorsqu'un Québécois rêve d'exploiter une ferme de deux vaches, 200 poules et 500 poulets, il rêve de la multifonctionnalité de la ferme, de la revalorisation des zones blanches, d'agrotourisme gourmand, il rêve d'agriculture artisanale. Quel danger le rend à ce point redoutable que les autorités ne lui reconnaissent pas droit de cité ? Il existe pourtant bien des Québécois qui recherchent précisément ce type d'agriculture.

## **Droits de production**

Le fait qu'il soit impossible au Québec d'élever à une même adresse plus de 99 poules et plus de 100 poulets, que ce soit pour en faire la vente ou pour sa consommation personnelle, alors qu'il est possible d'en élever et d'en vendre deux, trois, dix, vingt fois plus ailleurs au Canada, m'apparaît être une différence étonnante qui mérite d'être étudiée avec attention. Alors qu'au Québec, il m'en coûterait 100 000 \$ en droits de produire pour élever les 200 poules et les 500 poulets de ma ferme impossible, il ne m'en coûterait rien dans cinq autres provinces canadiennes (pour ne rien dire de la situation chez nos voisins du Vermont), une autre différence notable, n'en déplaise aux tenants du discours selon lequel les conditions de production agricole sont fondamentalement les mêmes partout au pays.

Oui, les lois sur la salubrité des aliments sont contraignantes, mais jamais autant que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Elle représente le plus grand frein à l'émergence d'une agriculture artisanale. Seriez-vous prêt à militer auprès de l'État pour un assouplissement des règles pour permettre à l'artisan agricole d'exister ? Pour ma part, c'est ce que j'ai choisi de faire.

Au plaisir d'en reparler, je viens de vous envoyer mon livre par la poste.